



UN SERVICE DE VIDANGE ET D'ENTRETIEN DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Mis en ligne le 10 octobre 2019

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vous propose un service de vidange de votre installation d'assainissement individuel. Le principe est de simplifier les démarches des particuliers en regroupant les demandes d'entretien de vidange.

Le fonctionnement ?

La Communauté de Communes a souscrit un contrat avec l'entreprise ALTEA pour collecter et traiter les matières de vidange des fosses septiques. Un contrat qui fait suite à un appel d'offres lancé par la Communauté de Communes. La vidange et l'entretien de votre assainissement devant être obligatoirement réalisées par un professionnel, le service permet donc aux particuliers de réduire leurs coûts d'interventions et d'être accompagnés par une entreprise agréée.

Comment en bénéficier ?

Vous devez programmer une vidange de votre fosse ? Pour bénéficier du service proposé par le SPANC, voici les démarches à suivre :

- Aller sur le site internet (<http://www.cceg.fr/vos-services/pour-une-meilleure-protection-de-notre-ressource-en-eau/la-vidange-et-l-entretien-de-votre-assainissement-1387.html>) ou prendre contact avec le SPANC qui vous transmettra tous les renseignements sur le fonctionnement et le tarif du service,
- Après votre accord, le SPANC transmettra vos coordonnées téléphoniques à la société ALTEA. Elle prendra alors contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous et réaliser la vidange,
- Vous recevrez une facture du SPANC qui s'occupe de toutes les formalités administratives auprès du prestataire.

Vous souhaitez procéder à la vidange de votre installation ?

Pour toutes informations, contactez le SPANC d'Erdre & Gesvres au 02 28 02 01 05 - spanc@cceg.fr - www.cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand
44390 Nort-sur-Erdre

 02 51 12 00 70

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h